



Section du Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand, le 4 novembre 2019

à

Monsieur l'Inspecteur d'académie
Directeur académique des
Services de l'Education nationale
du Puy-de-Dôme

Cité administrative
Rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND Cédex

Objet :

Notification préalable au dépôt d'une alerte sociale
en vue d'un préavis de grève pour la période
du 4 novembre 2019 au 5 juillet 2020,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le récent acte suicidaire d'une collègue de la région parisienne ainsi que la multiplication des situations d'épuisement physique, émotionnel et mental, appelées « burn out », met en lumière une chaîne de dysfonctionnements dans la prise en compte du mal être au travail des personnels et de la nécessaire protection qui leur est due par notre employeur, l'Education Nationale, en respect du Code du Travail.

C'est pourquoi en application du décret n° 2008-1246 du 1^{er} décembre 2008, relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation dans le cadre d'une alerte sociale et préalable au dépôt d'un préavis de grève prévu aux articles L 133-2 et L- 133-11 du Code de l'Education, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent aujourd'hui à déposer un préavis de grève pour la période du 4 Novembre 2019 au 5 juillet 2020 pour les personnels du premier degré exerçant dans les communes du Puy de Dôme.

Le SNUipp-FSU dénonce des conditions de travail très dégradées.

C'est d'abord en termes d'exigences et d'organisation, caractérisés par

- une surcharge de travail,
- un manque d'autonomie consécutif à un pilotage autoritaire de la hiérarchie, accompagné par un contrôle administratif permanent,
- des demandes trop nombreuses avec des délais contraints et précipités,
- des injonctions parfois multiples et contradictoires,
- une mise en œuvre sans formation de nouveaux programmes 3 ans après les précédents,
- des évaluations à mettre en place,
- de nouvelles modalités d'accueil des élèves de 3 ans qui ajoutent des contraintes supplémentaires pour les équipes des écoles maternelles,
- l'absence de souplesse laissée aux équipes pour adapter le temps dévolu aux réunions multiples qui sortent souvent du cadre des 108h00.

C'est ensuite en termes de management et de relations de travail notamment

- par un manque de confiance et de soutien de la part de notre administration dans les situations de crise,

- ➔ une remise en cause de l'expertise professionnelle,
- ➔ des réflexions d'ordre personnel, portant atteinte à la personne

Ce « new management » entraîne une dégradation des conditions de travail, facteur de risques psycho-sociaux. A ceci s'ajoute parfois le manque de reconnaissance de la valeur professionnelle. Notre inquiétude est grande quant à l'accompagnement des enseignants lorsqu'ils rencontrent des difficultés, qu'elles soient temporaires ou permanentes.

Pour ces motifs et également dans la perspective du mouvement interprofessionnel du 5 décembre contre la réforme relative aux retraites prévue par le gouvernement, le SNUipp-FSU 63 sollicite une audience afin de vous faire part de son analyse et de ses propositions.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de nos respectueuses salutations et de notre attachement au service public d'éducation.

Pour le bureau du SNUipp-FSU 63,
la secrétaire départementale,

Isabelle ROUSSY

SNUipp-FSU 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et Professeurs de collège

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ Snu63@snuipp.fr